

**COMMUNE DE TIEFFENBACH**  
-----  
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
-----

**Séance du 27 septembre 2013**

Sous la présidence de M. R. LETSCHER, Maire

**Sont présents** : MM. LETSCHER R., GREINER D., BOUIN P., JUNG A., KLEITZ R.,  
SCHNEIDER S., ZENSES M.

Mme REUTENAUER C.

**Absents excusés** : MM. BERRON F., LUTSCH F.,

**Absent non excusé** : ----

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10

Conseillers présents : 8

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2013
2. Convention avec le Conseil Général
3. Rapport d'activités de la Communauté de Communes du pays de La Petite Pierre
4. Travaux le long des berges de l'Eichel
5. Contrat de territoire
6. Rapport d'activité du Smictom de la Région de Saverne
7. Livrets catéchismes
8. Travaux antenne collective
9. Divers

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le rajout des points N° 6, 7 et 8 à l'ordre du jour.

--- o O o ---

**1. Approbation du procès-verbal du 14 juin 2013**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 14.06.2013.

**2. Convention avec le Conseil Général**

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur les routes départementales, en agglomération, les modalités qui régissent les règles en matière de pouvoir de police et de conservation du Domaine Public sont prescrites par le Code Général des Collectivités Territoriales et par le Code de la Voirie Routière.

Ainsi il en ressort que l'entretien de la chaussée doit être assuré par le Conseil Général alors que la maintenance des trottoirs et autres équipements implantés dans l'emprise publique

départementale incombe à la commune ou à la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre dans le cadre des compétences transférées.

Cette répartition des rôles doit être formalisée par une convention qui identifie clairement le rôle de chacune des collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de conclure une convention relative à la gestion, à l'entretien et à la surveillance du domaine public départemental RD 78 – RD 919 en traverse
- d'autoriser le Maire à signer cette convention et toutes pièces concernant ce dossier.

### **3. Rapport d'activités de la Communauté de Communes du pays de La Petite Pierre**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de 2012 de la Communauté de Communes du Pays de La Petite Pierre.

### **4. Travaux le long des berges de l'Eichel**

Le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de nettoyage et d'abattage d'arbres s'avèrent nécessaire le long des berges de l'Eichel sur environ 300 mètres en partant du pont SNCF. Le Maire soumet les devis qu'il a sollicité auprès d'entreprises spécialisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'effectuer ces travaux de nettoyages le long des berges de l'Eichel
- de retenir l'entreprise Alternative Environnement de Monswiller, pour un montant de 8.910,00 € H.T.
- d'autoriser le Maire à signer le devis ainsi que toutes pièces afférentes.
- d'imputer la dépense en section d'investissement.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

### **5. Contrat de territoire**

Dans le cadre du suivi du contrat de territoire conclu avec le département, il est prévu qu'à l'occasion de la révision à mi-parcours, la programmation des différentes opérations inscrites au contrat doit être actualisée.

Dans cette perspective, le Maire souhaite actualiser la liste des projets pour lesquels la collectivité sollicite le soutien départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prévoir les travaux suivants :

- Rue du moulin
- Rue de Struth au niveau des n° 96 et 98
- Les accès pour handicapés de l'école et de la mairie

### **6. Rapport d'activité du Smictom de la Région de Saverne**

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de 2012 du Smictom de la Région de Saverne.

## **7. Livrets catéchismes**

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Pasteur Grosshans et de la catéchète Madame Klein Eliane concernant l'achat de matériel pour les cours de religion à l'école primaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'acquérir les livrets nécessaires au cours de religion
- d'autoriser le Maire à signer tout document concernant cette acquisition.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

## **8. Travaux antenne collective**

Un bouquet de 6 chaînes de télévision supplémentaires gratuites peut être installé sur l'antenne collective. Pour se faire des travaux sont nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter le devis pour ces travaux des établissements Bieber-Mertz de Hangviller d'un montant de 1.387,17 €
- d'autoriser le Maire à signer le devis et toutes pièces afférentes.
- D'imputer la dépenses en section d'investissement

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif.

## **9. Divers**

Le Maire informe le Conseil Municipal des dates des prochaines élections ; les municipales auront lieu le 23 et 30 septembre 2014 et les européennes le 25 mai 2014.

Le Maire,

Les Conseillers,